26 SEPTEMBRE 2022

		Détail de la re	éunion			1
Date		26/09/2022	Nombre vota		9 pré	esents
Heure prévue		17h15				
Heure effective		17h30		ibre vateurs		
Heure de	fin	20h00				
		Personnes pro	ésentes	4		
At	teinte du Ç		Oui			
	Lieu		CDG			
Dı	rée de la r	éunion	2H30			
Type de réunions	The state of the s	CG	x			
- JIv we i viiiiono		CG extraordinaire	A			
		AG				
		AG extraordinaire				\square
	1	AG extraordinaire				
Membres élus Membres de droit			Invités			
Koudjo AIDAM	X	Myriam HABIL	Х	Marie-Renée LUBERT		Abs
Salomon AGBOGAN	Х	Magali TOULET		Nathalie P	ARISOT	Abs excusée
Diane ADOU	Х	Manuela REYNAUD	Х			
Edwige TCHODIE	X	Jean-Philippe MAIZOUE	Х			
Folly KUEVIDJIN	Abs excusé	Jean-Christophe BEGUE	Х			
Aïssatou BARRY	×	Laurent THOMAS	Х			
Florian KRAL	×	Thérèse DJE	Х			
Debati BAWARA-	Abs	Jocelyne CABALLERO	Abs			
AQUEREBURU	excusée		excusée			
Brice AZIABU	Х	¥				
Amine KATANE	Abs					
Carlos AKITANI	Х					
Caline DJIOWA	×					

#1	Présentation et approbation de l'ordre du jour
#2	Comité de gestion : installation des nouveaux membres et modification des statuts de l'APELF
#3	Point sur les effectifs de la rentrée
#4	Point financier:
	- Bilan des JIJ et jeux de la ZAC - Tarif sortie des élèves de Terminale Spé HGGSP au palais de LOME - Principe général concernant la participation des familles aux projets et voyages scolaires - Point dialogue social - Indemnités spécifiques
#5	Budget du bureau de l'IEN (inspecteur de l'éducation nationale)
#6	Point juridique
#7	Questions diverses

Résumé des discussions

M. AIDAM donne lecture de l'ordre du jour et demande son approbation. Mme TOULET ajoute un sujet au point financier « prestataires agents ». L'ordre du jour est adopté à l'unanimité. Avant de commencer les points, chaque personne se présente, Mme BARRY et Mme DJIOWA font leur première réunion.

ITEM #2	Comité de gestion : installation des nouveaux membres et modification des
	statuts de l'APELF

Résumé des discussions

M. AIDAM annonce que suite à la réunion informelle qui s'est tenue le 8 septembre dernier, certains postes importants n'étaient pas pourvus faute de membres de nationalité française, il s'agissait des postes de vice-président et de trésorier. Il y a eu un appel parmi les parents d'élèves de nationalité française et trois personnes ont candidaté et ont eu un entretien. M. AIDAM propose que les deux personnes cooptées se partagent les postes comme suit :

- Mme DJIOWA Caline : vice-présidente
- Mme BARRY Issiatou: trésorière
- M. AIDAM demande un vote de validation pour la composition du nouveau bureau dont la répartition est la suivante :
- M. AIDAM Koudjo, Président
- Mme DJIOWA Caline, Vice-Présidente
- Mme BARRY Issiatou: Trésorière
- M. AGBOGAN Salomon: Trésorier-adjoint
- M. KRAL Florian: Trésorier-adjoint 2

VOTE	Nombre de votants : 8
Mainlevée	×
POUR	8
CONTRE	0
ABSTENTION	0

La composition des commissions n'est pas soumise au vote, les membres les intègrent après concertation entre eux.

Concernant les statuts de l'APELF, M. AIDAM soulève des points contraignants notamment le fait qu'il est nécessaire d'avoir 50% des membres avec la nationalité française et quatre postes obligatoirement pourvus par des Français : Président, Vice-président, trésorier et un trésorier adjoint.

- M. THOMAS et Mme TOULET proposent d'adapter les statuts et de faire voter à la prochaine assemblée générale, les articles à modifier soit :
- à l'article 18- : suppression des phrases « Leurs mandats sont renouvelables par tiers et chaque année » et « La moitié au moins des membres actifs élus pour siéger au comité de gestion doivent posséder la nationalité français »
- à l'article 19 : supprimer le trésorier adjoint dans la liste des personnes devant posséder la nationalité française.

M. AIDAM demande aux membres de voter cet accord de modification :

VOTE	Nombre de votants : 8
Mainlevée	×
POUR	8
CONTRE	0
ABSTENTION	0

ITEM#3	Point sur les effectifs de la rentrée

Résumé des discussions

M. THOMAS présente le document du conseil d'établissement à la date du 16 juin. Sur celui-ci figurent les prévisions de juin et les effectifs réels au 21 septembre 2022.

Elèves du Primaire : 420 de prévu, 413 présents

Elèves du collège-lycée : 428 de prévu, 418 présents

TOTAL: 848 prévus et 831 présents.

M. THOMAS ajoute qu'il n'y a pas vraiment d'explication sur cette baisse des effectifs, cela va impacter le budget 2022 et le futur budget 2023. Mme TOULET précise qu'il était prévu 869 élèves sur le budget 2022 et qu'il n'y en a que 831. L'écart représente une moins-value de 27 800 000 FCFA sur la période de septembre à décembre 2022, en projection annuelle la moins-value est de 69 500 000 FCFA. La question à se poser est quel sera l'effectif à prendre en compte en 2023 ? M. MAIZOUE informe que les différentes associations ont fait part de beaucoup de départs de Français.

ITEM#4	Point financier	

Résumé des discussions

- Bilan des voyages JIJ et jeux de la ZAC

Mme TOULET commente le document préparé pour ce bilan : les jeux de la ZAC ont coûté moins cher que prévu, ce voyage à ABIDJAN concernait 17 élèves et le solde de ce voyage est de 991 404 FCFA, soit 58 300 FCFA à rembourser par famille.

M. AIDAM demande un vote de principe pour le remboursement de ces 17 familles :

VOTRE	Nombre de votants : 8
Mainlevée	X
POUR	8
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Concernant les JIJ (jeux internationaux de la jeunesse) à Bruxelles, la situation est différente, 6 élèves ont été sélectionnés pour y participer, mais les dépenses ont été supérieures aux recettes en raison d'une semaine de prolongation en Belgique pour cause de COVID. Au final, la dépense pour la semaine prévue a été de 6 696 000 FCFA et celle pour la semaine supplémentaire de 2 121 000 FCFA. Les tests COVID ont été remboursés par les familles. La question à se poser est de savoir si ce voyage sera reconduit l'année prochaine car c'est beaucoup de dépenses pour très peu d'élèves.

- Tarif sortie des élèves de terminale Spé HGGSP au Palais de LOME Mme TOULET informe de la règle pour toute sortie ou voyage scolaire : il est toujours demandé une participation aux familles, pour celle-ci le montant demandé est de 3 000 FCFA par élève. Mme TOULET souhaite que le comité vote le tarif de cette sortie. M. AIDAM demande un vote pour le tarif de 3 000 FCFA pour la sortie au Palais de LOME des élèves de Terminale :

VOTE	Nombre de votants : 8
Mainlevée	×
POUR	8
CONTRE	0
ABSTENTION	0

- Principe général concernant la participation des familles aux projets et voyages scolaires Mme TOULET voudrait soumettre au comité de gestion un système visant à rendre plus souple la possibilité d'organiser des sorties sans en référer à chaque fois au comité. M. AIDAM demande à ce que toutes les sorties soient planifiées à l'avance afin qu'il y ait un vote global du budget. Mme TOULET et M. THOMAS déclarent que certaines sorties ne sont pas prévues ou bien n'ont qu'un tarif estimatif au moment du budget. M. THOMAS propose alors un envoi de mail pour consultation du comité de gestion des sorties lorsque la sortie et le tarif n'ont pas pu être planifiés au moment du budget, ce qui permet aussi aux membres du CG d'être informés, de valider et de répondre à des questions éventuelles de parents.

- Indemnités spécifiques

Mme TOULET souhaiterait régulariser la prime attribuée à Mme PERRON, nouvelle enseignante de l'école primaire. Cette personne est titulaire de l'éducation nationale mais n'a pas eu son détachement de son académie pour un poste d'enseignante résidente. Pour compenser, M. FREITAS a autorisé l'attribution d'une prime mensuelle de 250 000 FCFA afin que cette personne de qualité accepte un poste en contrat local à l'école primaire. Mme TOULET demande la ratification de cette autorisation.

M. AIDAM demande un vote pour la ratification de la décision d'attribution d'une prime spécifique de qualification de 250 000 FCFA par mois liée à la personne de Mme PERRON et non cumulable avec une prime d'installation et une prime d'expatriation.

VOTE	Nombre de votants : 8
Mainlevée	×
POUR	8
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Mme TOULET demande au comité de gestion l'attribution d'une prime destinée à la gestionnaire de la formation continue, la personne qui en serait bénéficiaire a son salaire entièrement pris en charge par la mutualisation mais a été recrutée par l'APELF qui est son employeur. La raison de cette proposition de prime est le surcroît de travail et de mobilisation les soirs et weekend compris lorsqu'il s'agit de modifier des billets d'avion ou de prendre des rendez-vous pour des tests COVID.

M. AIDAM demande le vote de cette prime de sujétion spéciale IRF d'un montant de 100 000 FCFA par mois.

VOTE	Nombre de votants : 8
Mainlevée	×
POUR	8
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Mme TOULET expose la demande d'attribuer une prime spécifique à M. KOWOU, surveillant, pour son travail de gestion des manuels scolaires, c'est-à-dire la distribution, la facturation et l'étiquetage. M. THOMAS ajoute que cette activité est importante pendant les mois de juin et de septembre, il a donc une responsabilité en plus par rapport aux autres surveillants. M. THOMAS propose un versement de cette prime de 100 000 FCFA en juin et en septembre. M. AIDAM demande aux membres le vote de versement de cette prime spécifique de gestion

des manuels scolaires les mois de juin et de septembre. Cette décision prend effet à partir de septembre 2022.

VOTE	Nombre de votants : 8	
Mainlevée	×	
POUR	8	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	

Pour le point prestataires agents, Mme TOULET informe les membres que ces dernières années, les agents d'entretien partis à la retraite n'ont pas été remplacés par de nouvelles embauches. Actuellement 3 postes d'agent d'entretien sont vacants : 2 à l'école primaire et 1 au lycée français. La société Services Plus nous fournit deux agents pour 25H par semaine : un à l'école primaire et l'autre au lycée français et un prestataire extérieur a pris les heures vacantes à l'école primaire à temps complet. Mme TOULET indique que la société SERVICE PLUS ne donne pas satisfaction. Une mise en concurrence a été relancée.

Les coûts de la mise à disposition d'un agent pour 25H par semaine, le matériel étant fourni par l'établissement, assurance maladie comprise et un salaire net d'un minimum de 50 000 FCFA pour l'agent

sont les suivants :

- 91 232 FCFA coût établissement (en début de carrière)
- 142 170 FCFA coût Services Plus (pas d'assurance maladie)
- 81 992 FCFA coût RMO
- 142 780 FCFA coût SIME

Mme TOULET demande au comité de gestion l'autorisation de résilier les contrats de Services Plus et d'essayer la société RMO.

M. AIDAM demande un vote pour non renouvellement du contrat de Services Plus et pour l'essai de RMO :

VOTE	Nombre de votants : 8	
Mainlevée	×	
POUR	8	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	

ITEM#5	Budget du bureau de l'IEN (Inspecteur de l'éducation nationale)

Résumé des discussions

M. THOMAS informe le bureau que l'établissement accueille l'IRF (institut régional de formation) et le bureau de l'IEN. Ce sont deux budgets différents, celui de l'IEN est pris en charge par la mutualisation et correspond environ à 25 000 € par an.

Au 1^{er} janvier 2023, le budget de l'IRF sera directement pris en charge par l'AEFE mais pas celui de l'IEN, donc la solution est que le LFL touche la subvention de l'IEN et la gère dans un budget à part et ce serait l'établissement qui paierait les factures de l'IEN à hauteur uniquement de son budget. Mme TOULET ajoute que ce budget serait intégré dans les comptes de l'établissement et ne coûterait rien à celui-ci. Cette solution nécessite un avenant à la convention entre l'APELF et l'AEFE, le proviseur aura autorité sur les dépenses. De plus la secrétaire de l'IEN est un personnel de la société RMO et non de l'APELF.

Mme ADOU souhaite que ce soit un accord de principe sous réserve de faisabilité sur l'aspect comptable après approbation du commissaire aux comptes.

VOTE	Nombre de votants : 8	
Mainlevée	×	

POUR	8
CONTRE	0
ABSTENTION	0

ITEM#6	Dialogue social et Point juridique	
--------	------------------------------------	--

Résumé des discussions

M. AIDAM souhaite commenter le compte-rendu de la réunion d'information syndicale du 31 août 2022. M. THOMAS ajoute qu'il ne pourra pas y avoir satisfaction sur tous les points en raison du budget. M. AIDAM commence par les questions des syndicats qui étaient restées sans réponse et devaient être étudiées à cette rentrée de septembre, notamment l'augmentation de la prime de transport qui n'avait pas été validée, l'obtention d'un prêt pour raison exceptionnelle à taux 0, en plus de ceux déjà accordés pour frais scolaires et frais médicaux.

M. AGBOGAN arrive à 19H00

M. THOMAS continue par leur demande de revalorisation des grilles salariales en augmentant le point d'indice, la « pérennisation » de la prime exceptionnelle offerte aux agents de service en mars dernier, les primes qu'ils souhaiteraient qu'elles soient non imposables en demandant une requalification, ce qui n'est pas permis par le commissaire aux comptes qui nous a confirmé que ces primes étaient bien imposables. M. AIDAM souhaite que le comité prévoie ce qu'il est possible de faire sur toutes ces demandes.

Mme TOULET présente les simulations qu'elle a faites :

- L'augmentation de 1% du point d'indice pour 85 personnels occasionnerait un surcoût de 5 656 000 FCFA pour 2023 et un surcoût de 1 035 000 FCFA si celle-ci est limitée aux agents de service
- L'augmentation de la prime de transport, par exemple de 5 000 FCFA par mois ferait un surcoût de 5 100 000 FCFA par an

M. THOMAS continue la lecture du document qui évoque « la situation précaire des AESH », c'est la nouvelle appellation des auxiliaires de vie scolaire (AVS)

Ces personnes sont moins bien payées que dans les pays voisins, leur situation est à voir avec la commission des bourses scolaires et l'AEFE préconise une rémunération égale à celle des aides maternelles. La proposition qui sera faite est une revalorisation de 40% de leur coût horaire, à faire en plusieurs fois, dès à présente une augmentation de 20% soit un tarif horaire à 1 250 FCFA à la place de 1 030 FCFA. Concernant « la cédéisation », ceci relève uniquement de l'appréciation de l'APELF, l'employeur.

Pour « l'interlocuteur/référent » pour les questions de droit local, c'est l'inspection du travail qui joue ce rôle. Ils demandent aussi la prolongation de la prise en charge des cartes de séjour au-delà de trois ans. Pour la pondération des classes de terminale, M. THOMAS explique que seuls les professeurs détachés en bénéficient pour les classes de première et de terminale. Cela représente 10% en plus, par exemple pour 5H, le paiement sera fait sur 5H30. Ce système n'existe pas dans le droit togolais, et après estimation, le surcoût pour l'établissement serait entre 5 à 6 millions de FCFA.

Mme TOULET annonce une possible date de réunion de dialogue social pour le 5 novembre prochain.

Mme TOULET informe l'assemblée d'une demande d'un agent, employé à la reprographie, qui souhaite une revalorisation de son salaire. C'est un agent qui est à la grille E4 et la catégorie au-

dessus est celle des aides-maternelles, il n'y a pas d'intermédiaire.

ITEM#7 Point juridique

Résumé des discussions

Mme ADOU informe les membres qu'il y a actuellement un différent entre un professeur et l'APELF. Cette personne s'est vue proposer une baisse d'heures depuis septembre 2021 suite à un changement de programme dans sa matière et une baisse d'effectif. Elle est passée de 18 à 12H. Cette personne a donné son accord pour cette baisse du nombre d'heures mais a refusé de signer son avenant en rétorquant que son accord portait sur la baisse d'heures et non sur celle de son salaire.

Le comité a pris note de ce point et a demandé à la direction de poursuivre les discussions avec le professeur, avec le concours de l'Inspection du Travail.

ITEM#8 Questions diverses

Résumé des discussions

M. THOMAS souhaite partager une information : l'AEFE demande au LFL de prendre en charge les jurys d'examens pour l'année prochaine. Ceci nécessitera un secrétariat d'examen et les frais seront partagés entre tous les établissements (NIGER, NIGERIA, GHANA, BENIN et Cours Lumière)

Fin de la réunion: 20h00

LE PRESIDENT

M.K. AIDAN

LA SECRETAIRE

Mme F. FOUCHARD

LE PROVISEUR